

Pour en finir avec les crises sociales et juridiques à répétition...

une seule solution, la négociation.



Lundi 10 Mai 2010

Depuis 2002 la négociation sociale dans la Branche Caisses d'Epargne n'a jamais traité des sujets de fonds comme la rémunération et la carrière. Aujourd'hui, notamment suite aux demandes répétées de la CFDT, cette négociation est possible. Une occasion qu'il faut impérativement saisir.



Le secrétariat national CFDT
Claude Bertrand,
Claude Bujoli,
Robert Eon,
Jean-Pierre Janaudy,
Jean-Michel Joly,
Frantz Maillot,
François Poupard,
Alain Zaglaniczny.

Pour un dispositif de gestion de carrière et d'avancement dans l'emploi

Pour voir l'évolution de ses capacités et de ses compétences reconnues, aujourd'hui il n'existe que trois possibilités.

Celles-ci ne sont pas acceptables :

- compter sur la part variable, prime totalement aléatoire, mise en place par les seuls employeurs, qui en modifient les critères à leur gré et dont la principale conséquence est de « pousser » chaque collègue à tout faire pour « vendre » avec les conséquences que chacun(e) connaît,
- l'augmentation individuelle, là aussi fonction du bon vouloir de l'employeur,
- changer d'emploi, qu'on le souhaite ou non ... ceci avec ou sans promotion.

Pour la CFDT :

- si nous ne voulons pas continuer à faire le même constat pendant encore des années,
- si nous ne voulons plus voir notre travail et notre investissement à peine reconnus par une prime aléatoire, ou par des obligations engageant y compris des conséquences sur notre vie personnelle,
- si nous voulons savoir quand, pourquoi, comment et de combien nous allons être augmentés,

⇒ **Alors, c'est bien la gestion de carrière et l'avancement dans l'emploi qu'il nous faut négocier.**

Pour une nouvelle structure de Rémunération

Des organisations syndicales avancent une revendication « simple » : salaire de base = RAM. Et « poussent » des collègues à s'engager dans une très longue et aléatoire procédure juridique.

Quel en serait le résultat ? Des augmentations souvent significatives (et peut-être un 14ème mois ?) pour les seuls collègues entrés avant octobre 2002 et rien pour les autres !

A l'évidence, totalement injuste et inique.

Plus du tiers des collègues présents en Caisses d'Epargne sont entrés depuis 2002. Comment pourrait-on ainsi les « oublier » ???

Pour la CFDT, c'est une évidence :

⇒ **C'est une nouvelle structure de rémunération applicable à toutes et à tous qu'il faut négocier.**

Pour un intéressement/participation Groupe

Les niveaux de l'intéressement et de la participation sont certes fonction des résultats locaux mais aussi et surtout dépendants des choix stratégiques du Groupe et de ses besoins financiers.

En conséquence, les résultats du Groupe peuvent progresser alors que l'intéressement comme la participation peuvent être proches de zéro dans les entreprises !

Et ce malgré le travail et l'investissement de chaque collègue.

⇒ **Si nous ne voulons pas faire le même constat tous les ans, il nous faut négocier l'intéressement et la participation au niveau du Groupe.**

Pour en finir avec les crises sociales et juridiques à répétition...

une seule solution, la négociation.



Lundi 10 Mai 2010

Oui, tout cela est possible...

Depuis le début de cette année 2010, BPCE est prête à négocier sur ces sujets. Elle nous propose un accord de méthode allant dans ce sens et le prévoyant.

Or, au moins deux organisations syndicales (CGT et SUD) refusent de signer cet accord alors qu'une autre tergiverse (SU-UNSA)... bloquant ainsi de fait l'ouverture des négociations !

Pourquoi cette attitude ?

Quel intérêt à entretenir ainsi une situation qui génère des contentieux récurrents tout en frappant d'immobilisme tout dialogue social alors qu'il semble être devenu enfin possible !?!

La CFDT a, quant à elle, pris position et adressé ce courrier à la DRH/Groupe :

"Monsieur,

La CFDT vous demande officiellement de convoquer, dans les plus brefs délais, une réunion de la Commission Paritaire Nationale avec, à l'ordre du jour :

- signature de l'accord de méthode proposé le 24 mars 2010,
- calendrier des négociations sur la structure de rémunération et l'évolution dans l'emploi.

Il va de soi que, lors de ces négociations, les représentants de BPCE prendront en compte de manière privilégiée, les propositions et les arguments des organisations syndicales qui ont choisi la "voie du dialogue social à celle du recours au juge".

Cordialement,

pour la CFDT Caisses d'Epargne

Claude Bertrand"

A présent, que chaque Organisation Syndicale, comme le fait la CFDT, prenne ses responsabilités et s'en explique sans faux fuyants ni artifices devant l'ensemble des collègues !

Pour information, vous trouverez ci-après des extraits du courrier envoyé par Jean-Luc Vergne, DRH Groupe, aux organisations syndicales :

« Seules la CFDT et la CGC, à ce jour, se sont engagés à signer le texte. Plusieurs autres organisations syndicales ont, sous divers prétextes, refusé la suspension du processus judiciaire et de rejoindre la table de négociation. Certaines, dont l'UNSA, enfin, ne nous ont pas, encore à ce jour, donné réponse. »

« Je n'ai pas pu convaincre la majorité des organisations du nécessaire privilège de la voie du dialogue social à celle du recours au juge »

« Ainsi donc, nous n'avons plus d'autre choix que celui de nous préparer activement à la gestion des dossiers contentieux qui se multiplient dans les Caisses. »

« Désormais, ces négociations ... se dérouleront nécessairement dans un tout autre contexte. En effet, lorsque dans le même temps et sur les mêmes sujets, l'attention des négociateurs est mobilisée par la gestion d'innombrables contentieux, il est infiniment plus complexe de négocier dans la sérénité et dans un esprit d'ouverture. »

**La CFDT fera tout son possible afin de redonner à chaque salarié des
Caisses d'Epargne le socle social équilibré,
de qualité et intergénérationnel auquel il a droit !**